



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement du renouvellement de la flotte marchande

Question écrite n° 22954

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés rencontrées par les armateurs français pour accéder aux outils de financement nécessaires au renouvellement de leur flotte marchande. En effet, la majorité des armateurs sont des entreprises familiales, qui n'ont pas les ressources pour financer seules le renouvellement de leurs navires. Lors de la crise financière de 2008, les banques se sont retirées du secteur du transport maritime, état de fait qui se poursuit aujourd'hui. La compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) garantit les crédits contractés par les armateurs étrangers pour des navires construits en France. Mais actuellement, l'inverse n'est pas possible : les armateurs français ne peuvent bénéficier d'une garantie pour construire leurs navires en Europe. Or ouvrir cette possibilité permettrait de renforcer d'une part, la compétitivité des armateurs français dans un marché international extrêmement concurrentiel et d'autre part, la compétitivité et le savoir-faire des chantiers navals européens face à la concurrence asiatique. Par ailleurs, BPI France pourrait également accompagner les armateurs pour faciliter le remplacement de leur flotte par des navires plus innovants, plus performants et plus écologiques. Ces évolutions répondraient concrètement aux engagements du comité interministériel de la mer de 2017 relatifs au soutien à la compétitivité et au renouvellement de la flotte de commerce. Aussi, elle lui demande dans quelle mesure une adaptation des solutions de financement proposées par la COFACE et BPI France pourrait être réalisée. Cette adaptation permettrait de fournir un accompagnement pertinent aux armateurs français pour le renouvellement de leur flotte et ainsi d'accélérer la transition énergétique du transport maritime.

Texte de la réponse

Le développement de la filière navale en France, y compris les flottes marchandes d'armateurs français, est une priorité stratégique rappelée à de multiples reprises, notamment par le comité interministériel de la mer. Au quotidien, les banques commerciales réalisent de multiples opérations de financement et de préfinancement au bénéfice des chantiers navals ou des armateurs. Néanmoins, les sommes à investir pour la construction de nouveaux navires sont très conséquentes au regard de la taille des bilans des entreprises du domaine naval, qui sont souvent des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cette spécificité du secteur naval rend difficile le financement de nouveaux projets par des banques commerciales. C'est pourquoi des dispositifs de soutien spécifique ont été déployés. BPI France Assurance Export (anciennement COFACE), qui agit pour le compte et au nom de l'Etat, propose un certain nombre de garanties pour soutenir le financement des entreprises du domaine naval dans leurs projets d'exportation : garanties de crédit export, d'interruption de contrat ou encore de cautions. Le secteur naval représente ainsi en 2018 plus de 20 % des prises en garantie export de l'Etat, et est à ce titre le secteur d'activité le plus soutenu après les industries de défense. Ces dispositifs, notamment la garantie par l'Etat de crédits acheteurs pour les armateurs sont cependant limités aux exportations aux profits d'acteurs étrangers. Pour ne pas placer les entreprises françaises dans une condition de concurrence déloyale par rapport à leurs homologues étrangères, un dispositif dit de garantie interne a été créé en 2016, est opéré par BPI France, et permet de garantir le crédit d'un armateur français souhaitant acquérir un navire auprès d'un chantier naval français dans la mesure où ce dernier serait en concurrence avec un chantier

naval étranger. Ce dispositif permet donc bien à un armateur français d'obtenir une garantie de son crédit finançant la construction de navires en France. La transition énergétique est également une priorité gouvernementale et BPI France Assurance Export a d'ores et déjà soutenu le financement de la construction et de la rénovation de navires avec des technologies plus performantes sur le plan environnemental, notamment des navires à propulsion au gaz naturel liquéfié (GNL). Des réflexions sont par ailleurs engagées pour faire évoluer les dispositifs de soutien export afin d'inciter davantage les entreprises, notamment dans le secteur naval, à accélérer la transition énergétique vers des solutions plus respectueuses de l'environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22954

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8142

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8894